Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 67 (1922)

Heft: 2

Rubrik: Informations

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

elle doit précéder l'incorporation. Dès lors, de qui doit-elle relever ? De l'Instruction publique ou de la Guerre ? La première, étant dépourvue d'instructeurs, la seconde s'est emparée de l'affaire et a aussitôt créé des services régionaux et subdivisionnaires d'instruction physique. Il y a là toute une armature de cadres prête à donner à la jeunesse française, non seulement l'instruction physique, mais encore la préparation militaire. C'est un premier pas réalisé vers la transformation des citoyens en soldats sans le séjour forcé des casernes, à l'intérieur, en temps de paix. Idée féconde qui germera tôt ou tard et permettra de réédifier l'armée sur de nouvelles bases plus conformes à notre tempérament national et aux aspirations de chacun.

J. R.

INFORMATIONS

SUISSE

La caserne-clapier. — Nous ne nous lasserons pas de protester contre l'inconvenance et le sans-gêne avec lequel on utilise les casernes à toutes sortes de fins ridicules.

Dernièrement, la cantine des officiers de la caserne du Beundenfeld, à Berne, a de nouveau été transformée en clapier. Les éleveurs de lapins ont organisé leur exposition comme l'année dernière avec l'appui bienveillant des autorités et du cantinier qui aurait grand tort de négliger une source si estimable de bénéfices. Quant aux officiers, comme de coutume, on ne leur a pas demandé leur avis ; ils ont cédé la place aux lapins, à leurs amis et admirateurs, qui sont, paraît-il, très influents à Berne.

Une fois de plus, la puanteur du clapier s'est répandue dans les locaux où officiers et soldats sont obligés de manger. Nous persistons à croire qu'il y a d'autres bâtiments à Berne où l'on pourrait installer une exposition de lapins que la caserne, et dans cette caserne d'autres locaux que, précisément, la salle à manger des officiers. Cette plaisanterie de mauvais goût a assez duré.

Droit des officiers d'être logés gratuitement en caserne. — Certains intendants de casernes traitent les officiers cavalièrement. Les aspirants-instructeurs, élèves de l'école militaire du Polytechnicum de Zurich ne peuvent loger à la caserne qu'en payant 80 fr. par mois, soi-disant pour le chauffage et l'éclairage. Comme ces jeunes gens touchent 12 fr. par jour de solde, et qu'ils doivent,

là-dessus, payer leur nourriture et leur entretien complet, ils protestent avec raison contre cette exploitation de leur modeste bourse. Les officiers appelés à des services obligatoires n'ont-ils pas le droit d'être logés gratuitement à la caserne ?

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

All. Schweiz. Militärzeitung, N° 3. Sommaire: Cours de skis hors service, par le colonel Vuilleumier. — Kriegslehren (fin), par le lieut.-colonel Habicht. — Die Verwendung des Brandfeuers in der modernen Kriegsführung, par le Ier lieutenant A. Ebert. — Sektionsler.chte.

La diplomatie de la France sous Louis XVI. Succession de Bavière et paix de Teschen, par Paul Oursel, ancien consul général de France. — Paris, Plon-Nourrit. 1921.

Le roi Louis XVI n'avait que 24 ans quand s'ouvrit le redoutable conflit provoqué par la succession de Bavière. L'électeur de Bavière, Maximilien-Joseph, était mort sans enfant, le 30 décembre 1777. Il faillit en résulter une conflagration européenne. Louis XVI, ses ministres et ses agents, manœuvrèrent assez habilement pour éviter une nouvelle catastrophe. La guerre fut circonscrite à la Silésie et à la Bohême.

Le jeune roi prouva, à cette occasion, qu'il avait un vif souci de l'honneur national ; la situation politique de la France s'affermit et son prestige y gagna.

Médiatrice pour le compte de l'Autriche, la France prit une influence considérable en Allemagne. Le traité de Teschen, en 1779, couronna l'œuvre du comte de Vergennes, qui se montra négociateur

ferme, loyal et avisé.

Ce Vergennes nous intéresse à un autre titre. Avant de remporter un des derniers succès de la diplomatie française de l'ancien régime, il avait été ambassadeur du roi en Suisse. Il fut chargé de conduire les laborieuses négociations qui aboutirent au renouvellement de l'alliance entre la couronne de France et le Corps helvétique. Il réussit à faire un miracle : pour la première fois depuis 113 ans, on vit les députés des deux confessions se réunir à Baden pour une Diète générale (1776). Le traité fut signé et l'alliance jurée en grande pompe à l'église Saint-Ours, à Soleure, le 25 août 1777. Le roi de France y gagnait surtout 13 solides régiments d'infanterie des cantons et 6000 recrues par an. Le cabinet de Versailles ne dissimula pas la satisfaction que lui causait ce traité. « La sécurité de notre frontière, disait le vicomte de Polignac, sur un espace de plus de 80 lieues où elle est dénuée de moyens de défense, l'immobilité d'une nation belliqueuse, la neutralité du territoire suisse, voilà l'objet direct et capital de cette union. »

Le ministère de Vergennes, qui dura 13 ans (jusqu'en 1787), fut une des plus brillantes périodes de la diplomatie française. Le livre de M. Paul Oursel devrait être lu et médité par tous les jeunes gens qui se destinent à la carrière diplomatique. Ils y trouveront de précieux enseignements et l'exemple d'une vie de désintéressement,